

Communiqué de presse, le 15 janvier 2019

Un mode de gouvernance ambitieux pour le plan filière 2030

InterLoire a réuni le premier Conseil professionnel de bassin, le 15 janvier au Sival, un mode de gouvernance innovant et ambitieux pour porter le plan filière 2030, basé sur une collaboration renforcée avec les Chambres d'agriculture.

Les mutations économiques, techniques, sociales et sociétales, traduites dans les quatre engagements des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) conduisent la filière viticole à proposer une stratégie régionale à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, InterLoire a proposé, sur son périmètre, de s'appuyer sur le Conseil de bassin existant pour mettre en place un Conseil professionnel de bassin¹, basé sur une collaboration renforcée avec les Chambres d'agriculture.

L'objectif est de valoriser au mieux des compétences complémentaires : une connaissance indispensable de l'amont de la filière et des entreprises pour les Chambres d'agriculture, celle des marchés pour l'interprofession. Une convention cadre, pour officialiser cette collaboration, a été signée, le 15 janvier au SIVAL, à l'occasion de la première réunion du Conseil professionnel de bassin, en présence de Jean-Marie Barrillère, Président du CNIV et Jérôme Despey, Président du Conseil spécialisé vins de FranceAgriMer, venus saluer et encourager cette démarche innovante.

« Cette convention est unique en France, elle renforce notre collaboration avec InterLoire afin d'être mieux armé pour répondre aux enjeux tels que l'adaptation aux changements climatiques et à la transition écologique » précisent François Beaupère, Président délégué de la Chambre régionale des Pays-de-la-Loire et Dominique Girault, représentant le Président de la Chambre régionale du Centre-Val de Loire.

Intégrant toutes les composantes de la filière, le Conseil professionnel de bassin traitera en profondeur des sujets du vignoble pour un pilotage de la stratégie sur les grands enjeux. Il sera l'interlocuteur du Conseil de bassin, qui réunit les représentants des administrations, sous la Présidence du Préfet coordinateur.

Lors de ce premier Conseil Professionnel de bassin, quatre groupes de travail ont été définis sur la base des 4 engagements des EGA. L'objectif est de faire une restitution du plan 2030 au Conseil de bassin de juin 2019.

Pour Jean-Martin Dutour, Président d'InterLoire, *« les travaux que nous conduisons démontrent la place centrale du vignoble du VAL DE LOIRE dans 1000 ans d'histoire du vin. Je suis convaincu que ce rapprochement des compétences permettra à la filière d'être plus efficace pour porter l'ambition du Val de Loire et démontrer sa capacité, compte tenu de ses atouts, à continuer d'occuper une place majeure au sein de la viticulture française. »*

Contact presse : Anne-Sophie Lerouge, InterLoire, 02.47.60.55.23, as.lerouge@vinsvaldeloire.fr

À PROPOS D'INTERLOIRE : L'Interprofession des vins du Val de Loire rassemble 3000 opérateurs (viticulteurs, négociants et coopératives) qui commercialisent en moyenne 2 millions d'hectolitres par an équivalant à 270 millions de bouteilles. Elle regroupe 50 appellations, dénominations et IGP réparties sur 43 000 hectares et 14 départements ligériens, de la Vendée au Puy-de-Dôme, représentant 80% des volumes du bassin ligérien. InterLoire s'inscrit au cœur de la 3^e région de vins d'appellation de France avec pour missions le pilotage économique de la filière, la recherche et l'expérimentation, la défense et la promotion des vins du Val de Loire.

¹Liste des membres du Conseil professionnel de bassin en annexe.